

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
**BLAIN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** 18 Janvier 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6**

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. MORMANN Cédric, POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie, CAMELIN Christine, COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme DENIEL Brigitte*), Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. PLANTARD Thierry*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. FLIPPOT Jacky et Mme GUINEL Marie-Jeanne.

<b>OBJET :</b>	<b><i>Lancement de la procédure de cession du Chemin Rural situé au lieudit La Belle Etoile – enquête publique.</i></b>
----------------	---

N° 2018 / 01 / 09

*Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;*

*Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;*

*Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 17 Janvier 2018,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Considérant que le chemin rural, sis au lieudit La Belle Etoile, n'est plus utilisé comme voie d'accès ou de circulation à des terres agricoles. Le tracé a totalement disparu et apparaît sur les lieux comme faisant partie intégrante de la propriété de Monsieur Anthony GUINE entre ses différentes constructions (maison et hangars agricoles). Dès lors, il n'est plus affecté à l'usage du public depuis plusieurs années et, par conséquent, ne présente aucun intérêt général,*

.../...

*Considérant la demande d'acquisition du chemin par Monsieur Anthony GUINE en date du 27 Octobre 2017,*

*Compte tenu du constat de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.*

*Considérant, qu'une enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.*

*Le Conseil Municipal*

*Après en avoir délibéré,*

**CONSTATE** la désaffectation du chemin rural,

**MANDATE** Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique sur ce projet, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Janvier 2018,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20180125-CM-2018-01-09-  
DE

Date de télétransmission : 29/01/2018

Date de réception préfecture : 29/01/2018

Procédure du Conseil municipal du 25 Janvier 2018

Délibération n° 2018 / 01 / 09